

## 8 PLAN D'ACTION

---

Le PGMR de la MRC de La Haute-Côte-Nord fut élaboré sur la base des résultats de l'inventaire réalisé, des performances de récupération observées, du diagnostic territorial établi et des objectifs fixés.

Les mesures incluses au plan d'action 2023-2030 sont présentées au tableau suivant, selon l'une des huit (8) orientations décrites au chapitre précédent. Les objectifs gouvernementaux auxquelles les mesures contribuent sont identifiés par la lettre correspondante (de A à H).

Le plan d'action prévoit, de façon distincte, des mesures pour chaque secteur ciblé (résidentiel, ICI et CRD) en accord avec les orientations générales du PGMR. La mise en œuvre du plan d'action est prévue de 2022 à 2028. Les besoins en ressources humaines et financières sont également indiqués dans ce tableau sous la forme de :

- \$ = faibles coûts, généralement à même les opérations courantes (moins de 2 000 \$)
- \$\$ = coûts faibles à modérés, nécessitant principalement du temps employé (entre 2 000 \$ et 15 000 \$)
- \$\$\$ = coûts moyens, plus de 15 000 \$.
- \$\$\$\$ = investissements majeurs de plus de 100 000 \$

Notez cependant que les coûts sont détaillés dans les sections suivantes.

Enfin, les activités prévues au plan d'action sont articulées autour des six types d'actions, comme demandé aux lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles<sup>43</sup> :

- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et réduction à la source

Le plan d'action doit prévoir des mesures afin de s'adresser à diverses clientèles et traiter différentes catégories de matières.

- Acquisition de connaissances

Des mesures doivent être mises en place afin d'acquérir des connaissances sur les clientèles cibles et les problématiques en termes de matières résiduelles sur le territoire. L'acquisition de connaissance doit également se faire par la mise en place de tables de concertation et de plateformes d'échanges afin de trouver des solutions régionales avec les acteurs du milieu.

- Services offerts et infrastructures

Le maintien, l'optimisation et l'élargissement des services existants en gestion des matières résiduelles doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés. Des modifications ou améliorations aux infrastructures en place peuvent également favoriser un partage des ressources ou un meilleur tri des matières résiduelles générées et donc encourager l'atteinte des objectifs fixés.

- Politique/plan d'action et réglementation

Certains objectifs doivent être appuyés par l'adoption de Politiques-cadres (ex. : politique d'événement ou d'entretien écoresponsable des espaces municipaux) ou par de la réglementation municipale, tels que l'interdiction d'éliminer certains résidus ou l'obligation de mettre en valeur d'autres matières.

- Gestion contractuelle

---

<sup>43</sup>Recyc-Québec, Guide d'accompagnement pour la rédaction d'un PGMR — version 2, 2020

En effectuant des travaux, ou en tant que donneurs d'ouvrages, la MRC et les municipalités sont des générateurs de différentes matières résiduelles, en plus d'être des agents de sensibilisation face aux fournisseurs de services. Par le biais d'exigences contractuelles, elles peuvent donc, par exemple, imposer la destination des résidus de chantiers vers des filières de récupération ou l'utilisation de certains matériaux usagés dans leurs travaux.

➤ Aide financière

Les municipalités peuvent offrir des incitatifs financiers afin d'induire un changement d'habitudes ou de consommation chez les citoyens ou encore pour favoriser l'émergence de projets novateurs dans la communauté, permettant de réduire la génération de matières résiduelles.

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
<b>Orientation n° 1 : Maintenir et optimiser les services offerts</b>									
1	Poursuivre et optimiser le déploiement de la collecte des encombrants sur appel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la possibilité d'offrir une collecte supplémentaire en hiver ;</li> <li>- Améliorer l'offre pour les secteurs problématiques et afin d'être plus agile lors d'incidents problématiques.</li> </ul>	Résidentiel	Service offert	MRC	En continu	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collectes par municipalité par année ;</li> <li>- Nombre de rendez-vous annuels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 collectes sur demande par municipalité.</li> <li>- 500 rendez-vous/an.</li> <li>- Communication annuelle.</li> </ul>	A
2	Poursuivre et optimiser l'exploitation des points de dépôt municipaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir une entente claire avec les municipalités pour définir les responsabilités de chaque partie et s'assurer de la conformité des points de dépôts ;</li> <li>- Effectuer des inspections trimestrielles ;</li> <li>- Fournir des formations annuelles et pour chaque nouvel employé.</li> </ul>	Résidentiel	Service offert	MRC/ Municipalités	2023-2024, puis en continu	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de conformité aux inspections semestrielles faites par la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % des inspections conformes d'ici 2028</li> </ul>	A
3	Poursuivre et optimiser l'exploitation des 3 écocentres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compiler et analyser les statistiques par rapport à l'utilisation des écocentres ;</li> <li>- Optimiser l'offre de service en fonction de la demande réelle ;</li> <li>- Optimiser les opérations afin de minimiser les coûts d'exploitation ;</li> </ul>	Tous	Service offert	MRC	En 2023 lors des renouvellements de contrats d'exploitation et de traitement des matières, puis en continu	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts d'exploitation par site ;</li> <li>- Revenus par site ;</li> <li>- Taux de récupération des CRD ;</li> <li>- Taux de recyclage des CRD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équilibre budgétaire ;</li> <li>- Taux de récupération des CRD : 90 % ;</li> <li>- Taux de recyclage des CRD : 70 %.</li> </ul>	A, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	- Maximiser les revenus d'exploitation (tarification des ICI et revente des matériaux).								
4	Évaluer la possibilité d'organiser des activités d'écocentres mobiles pour le territoire non organisé.	Résidentiel	Service offert	MRC	2027, puis en continu	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des zecs desservies par une activité annuelle ;</li> <li>- Nombre d'activités d'écocentres mobiles/an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % des zecs desservies ;</li> <li>- 5 écocentres mobiles par année.</li> </ul>	A, C
5	<p>Mettre à jour l'analyse des services offerts sur le TNO et aux pourvoies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir le positionnement des conteneurs/cabanes à encombrants et évaluer l'adéquation du service avec les besoins d'aujourd'hui et des voies d'accès des pourvoies en activité ;</li> <li>- Surveiller les secteurs problématiques où il y a de nouveaux dépotoirs clandestins ;</li> <li>- Fermer certains chemins forestiers menant aux dépotoirs clandestins ;</li> <li>- Poser des affiches de sensibilisation ;</li> <li>- Poser des caméras ;</li> <li>- Envoi de lettres aux détenteurs de baux des zones touchées.</li> </ul>	Tous	Service offert	MRC	2024-2025, puis en continu	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des résidences sur le TNO desservi à la sortie de leur chemin d'accès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des résidences desservies par des services de collecte de déchets et recyclage : 85 % et encombrants : 55 %</li> </ul>	A, B, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
6	Revoir/optimiser la fréquence des collectes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réévaluer les doubles collectes hebdomadaires dans les ICI à l'année ;</li> <li>- Une fois le déploiement d'un programme de compostage domestique ou de récupération de matières organiques complète, réévaluer l'offre au secteur résidentiel.</li> </ul>	Tous	Service offert	MRC	Au renouvellement des contrats entre 2023 et 2026	\$	- Taux de récupération des matières recyclables et compostables (résidentiel et ICI)	- Taux de récupération des matières recyclables : 75 % ; - Taux de récupération des matières compostables : 60 %.	A, B, D, G, H
7	Évaluer la possibilité d'installer des systèmes de suivi automatisé à bord des camions de collectes en porte à porte. (Amélioration de la qualité des services, identification des usagers qui n'utilisent pas leur bac de recyclage [ou de compostage], offre de service à la levée plus précise pour les ICI, etc.).	Tous	Service offert	MRC	Au renouvellement des contrats, 2023	\$\$\$	- Présence des systèmes ; - Suivi des données ; - Amélioration et précision de nos plans d'intervention et de communication.	- Taux de récupération des matières recyclables : 75 % ; - Taux de récupération des matières compostables : 60 %.	A, B, D
<b>Orientation n° 2 : Accompagner, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E</b>									
8	Poursuivre l'embauche d'étudiants en saison estivale pour réaliser diverses activités de communication et de sensibilisation. (Brigade écoresponsable, kiosques	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu, 2023 à 2030	\$\$\$	- Présence des étudiants ; - Nombre de sorties	- 18 activités terrain/an ; - 400-500 citoyens	A, B, C, D, E, F, G

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	d'informations, événements écoresponsables, création d'outils de communication, etc.)						<ul style="list-style-type: none"> <li>- terrain ;</li> <li>- Nombre de citoyens sensibilisés ;</li> <li>- Indicateurs aux divers projets d'ISÉ.</li> </ul>	sensibilisés par année.	
9	Élaborer et déployer un plan de consultation et de communication spécifique au présent PGMR.	Tous	ISÉ	MRC	2022-2023	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan, indicateurs au plan lui-même ;</li> <li>- Nombre de citoyens ayant participé à une consultation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 municipalités, 1 communauté autochtone, 6 ICI, 200 citoyens</li> </ul>	A, B, C, D, E, F, G, H
10	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux services offerts (collectes, écocentres, encombrants, etc.).	Tous	ISÉ	MRC, Municipalités	En continu, 2023-2030	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan, indicateur au plan lui-même ;</li> <li>- Taux de recyclage des matières recyclables ;</li> <li>- Taux de recyclage des matières compostables ;</li> <li>- Recyclage des CRD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de récupération des matières recyclables : 75 % ;</li> <li>- Taux de récupération des matières compostables : 60 % ;</li> <li>- Taux de recyclage des CRD.</li> </ul>	A, B, C, D, E, F, G
11	Poursuivre le déploiement du projet de lutte aux dépotoirs clandestins et la diffusion de son plan de communication :	Tous	ISÉ	MRC, Environnement Côte-	2022, 2023 et 2024	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan, indicateurs au plan lui-même ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 150 signalements sur 3 ans ;</li> </ul>	C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en ligne la plateforme de signalement ;</li> <li>- Offrir une formation sur son utilisation aux acteurs concernés ;</li> <li>- Effectuer 5 nettoyages/année ;</li> <li>- Organiser une rencontre de suivi annuelle ; et</li> <li>- Garder à jour la base de données.</li> </ul>			Nord.			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signalements par des citoyens ;</li> <li>- Nombre de participants aux activités de nettoyages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 participants au concours de signalement et de nettoyage ;</li> <li>- 50 participants aux activités de nettoyages par année.</li> </ul>	
12	<p>Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux baux de villégiature sur le TNO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi postal de dépliants de sensibilisation en même temps que le compte de taxes ;</li> <li>- Pose d'affiches de sensibilisation et de signalisation sur le territoire ;</li> <li>- Formation des employés de zecs et de pourvoires.</li> </ul>	Résidentiel	ISÉ	MRC, MTO, zecs et Municipalités	2025, puis en continu	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan ;</li> <li>- Indicateurs au plan lui-même.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de 10 employés de zecs et de pourvoires ;</li> <li>- 10 affiches de signalisation et de sensibilisation installées.</li> </ul>	B, C
13	Élaborer/déployer un plan d'accompagnement, de communication et des outils spécifiques pour les secteurs touristique, événementiel, scolaire et autres ICI.	Tous	ISÉ, aides financières	MRC et Environnement Côte-Nord	2026 - 2030, puis en continu	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan ;</li> <li>- Indicateurs au plan lui-même.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de 5 événements, 5 entreprises et 2 écoles/année puis, l'année suivante lancement de la campagne.</li> </ul>	A, B, C, D, F, G, H

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
14	Tenir divers ateliers et activités sur la GMR et sur le 3RV-E (ex. : compostage domestique, journée portes ouvertes au centre de transfert, nettoyage de dépotoirs clandestins et de rues, rénovations écologiques, journées de troc, ateliers de fabrications et de réparations, etc.)	Tous les secteurs	ISÉ	MRC, municipalités et commissions scolaires	En continu, 2023-2030	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'activités ;</li> <li>- Nombre de participants aux activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 ateliers/an ;</li> <li>- 15 participants/activité.</li> </ul>	A, B, C, D, G, H
15	Positionner la <u>MRC et les municipalités</u> en tant que modèles : promouvoir et participer à des campagnes nationales (ex : Semaine québécoise de réduction des déchets, Semaine de l'environnement, Les institutions mangent local, Défi « Sans auto solo », etc.) et inviter les autres acteurs à faire de même (municipalités, écoles, institutions).	Tous les secteurs	ISÉ	MRC, municipalité et commissions scolaires	En continu, 2023-2030	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de campagnes soulignées par la MRC ;</li> <li>- Nombre de publications par les municipalités via les bulletins municipaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 campagnes/an ;</li> <li>- 16 publications dans les bulletins municipaux/an.</li> </ul>	A, B, H
<b>Orientation n° 3 : Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d'achat responsable et d'économie circulaire sur le territoire</b>									
16	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux du gaspillage alimentaire.	Résidentiel et ICI	ISÉ	MRC	2028, puis en continu	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan.;</li> <li>- Indicateurs au plan lui-même ;</li> <li>- Nombre de vues sur les publications Facebook.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 500 vues Facebook</li> </ul>	A
17	Poursuivre et promouvoir les programmes de subventions aux citoyens en environnement pour l'achat de produits	Résidentiel	ISÉ — Aides financières	MRC	2023-2030, en continu	\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence du plan ;</li> <li>- Indicateurs au plan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 subventions/an</li> </ul>	A



#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	d'hygiènes réutilisables et de filtres à microfibres.						lui-même ; - Nombre de subventions accordées.		
18	Poursuivre et bonifier les programmes de subventions en environnement pour le secteur commercial, municipal et communautaire :  - Revoir le programme et les fonds qui y sont attribués chaque année afin d'être en adéquation avec le besoin réel.	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC	2023-2030, en continu	en \$\$	- Présence du plan, Indicateurs au plan lui-même ; - Nombre de subventions accordées.	- 5 subventions/an	A, D, G, H
19	Évaluer la possibilité de créer un répertoire numérique des entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines des 3RV ou inciter les entreprises régionales à participer aux répertoires québécois existants.	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	2028-2030	\$	- Présence d'un répertoire ; - Nombre d'entreprises de la MRC dans le répertoire.	- 10 entreprises de la MRC HCN figurant dans le répertoire	A, B, C, D, G
20	Accompagnement des municipalités pour le bannissement des sacs de plastique et des objets à usage unique :  - Rencontre des municipalités afin d'établir un plan d'action ; - Accompagnement dans la rédaction d'un règlement municipal ; - Accompagnement dans la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation et de mesures de suivi ;	ICI	Réglementation ISÉ	MRC et municipalités	2025-2028	\$ — \$\$	- Nombre de municipalités ayant adopté un règlement et déployé un projet	- 2 municipalités	A

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	- Rencontre des entreprises impliquées afin de les sensibiliser à la démarche.								
21	Favoriser l'adoption de politiques écoresponsables par la MRC et les municipalités (approvisionnement, événements, entretien des espaces publics, déneigement sablage des rues, etc.) : - Rédaction de ces politiques et adoption par la MRC ; - Présentation et adaptation de ces politiques pour les municipalités ; - Sensibilisation des municipalités pour l'adoption de politiques.	ICI	Réglementation et ISÉ	MRC et municipalités	2023, puis en continu	\$	- Nombre de politiques adoptées	- MRC : 2 politiques ; - Municipalités : 4 politiques d'ici 2028.	A, B, C, D, H
22	Collaborer avec la SADC et le département du développement économique de la MRC afin de mettre sur pied un projet structurant de symbiose industrielle — Synergie 138 afin de favoriser les maillages entre entreprises pour l'échange de matières résiduelles. (Exemple de projets : valorisation des cendres de bois, plastiques agricoles et des tourbières, etc.)	ICI et CRD	Acquisition de connaissance, ISÉ et aides financières	MRC, Environnement Côte Nord et la SADC	2023, puis en continu	\$	- Participation au comité ; - Nombre de projets élaborés ; - Tonnage détourné.	- 4 rencontres par année ; - 1 projet/an ; - 10 tonnes détournées par projet.	A
23	Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent le réemploi lors des collectes d'encombrants et de textiles (ex. : Ressourcerie et Commission scolaire).	Résidentiel	Services offerts	MRC	En continu	\$	- Présence de la collaboration entre les organismes		A, C
24	Optimiser et promouvoir l'espace du réemploi, notamment au niveau des matériaux de construction et du bois dans les écocentres :	Tous les secteurs	Services offerts	MRC	2026-2027	\$\$\$	- Présence d'espace ; - Nombre de biens réemployés.	- 20 visites/achats d'items seconde main aux	C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former annuellement les employés afin de détourner les matières vers le réemploi ;</li> <li>- Achat de matériel afin de favoriser le réemploi des matières (ex. : toit sur le lieu d'entreposage du bois) ;</li> <li>- Promouvoir et diffuser les biens récupérés aux écocentres chaque mois ;</li> <li>- Réviser et diffuser la liste de prix ;</li> <li>- Établir et promouvoir la gratuité pour la récupération des items usagés aux écocentres.</li> </ul>							écocentres par année	
25	Participer aux tables régionales des organismes communautaires afin de mieux cibler les opportunités de réemploi et pour développer un projet de réinsertion sociale à même nos écocentres (par exemple : tri des CRD, réparation ou reconditionnement d'articles divers).	Tous les secteurs	Services offerts et acquisition de connaissances	MRC	2026, puis en continu	\$	- Participation aux tables	- 2 rencontres/an	C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
<b>Orientation n° 4 : Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues)</b>									
26	Poursuivre les programmes de subvention des composteurs et biodigesteurs domestiques, ainsi que des lames à tondeuse et tondeuse manuelle pour l'herbicyclage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajuster le montant de la subvention à la demande et</li> </ul>	Résidentiel	Aide financière	MRC	En continu	\$\$	- Nombre d'unités subventionnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 subventions accordées par an ;</li> <li>- 10 ventes de</li> </ul>	A, D, G, H

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
	<p>au coût des équipements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passer une nouvelle commande de biodigesteurs lorsque notre inventaire sera épuisé ;</li> <li>- Revoir la pertinence de cette mesure si une collecte des matières organiques est instaurée sur l'ensemble de la MRC.</li> </ul>							biodigesteurs par an.	
27	<p>Évaluer la possibilité de mettre sur pied une démarche visant la conformité des systèmes septiques polluants, en évaluant la faisabilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une démarche concertée et régionale pour améliorer la gestion des boues issues des fosses septiques ;</li> <li>- Caractériser les systèmes (type de systèmes, âges, état du système de filtration, etc.) ;</li> <li>- Évaluer la possibilité de mettre en place des programmes d'écofiscalité pour le remplacement des systèmes désuets ;</li> <li>- Mettre aux normes les systèmes identifiés comme polluants ;</li> <li>- Évaluer la possibilité d'implanter un système de vidange collectif ;</li> <li>- Évaluer la possibilité de faire de la valorisation des boues dans la région.</li> </ul>	Résidentiel	Acquisition de connaissance, aides financières, services	MRC, Municipalité, OBV	En continu	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un comité de travail ;</li> <li>- Inventaire et caractérisation des systèmes (nb de système inventorié et caractérisé) ;</li> <li>- Présence de programme d'aide et d'écofiscalité ;</li> <li>- Réalisation d'analyse de faisabilité (vidange collective et plateforme de compostage régionale).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre aux normes la totalité des systèmes <u>polluants</u> d'ici 2030</li> </ul>	D, E, F, G

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
28	Intégrer des critères de valorisation dans les contrats de nettoyage et de traitement des boues issues des étangs d'aération des municipalités.	Tous les secteurs	Gestion contractuelle	Municipalités	En continu, au moment d'octroyer les contrats	\$	- Présence dans les documents contractuels	- 100 % des documents contractuels	A, D, E, F, G
29	Poursuivre les analyses afin de déployer un projet de recyclage des matières compostables d'ici 2024-2025.	Tous les secteurs	Service rendu et ISÉ	MRC	2022-2024	\$\$\$\$	- % des résidences et des ICI desservies ; - Tonnage de MO détourné.	- Recycler 60 % des matières organiques	A, D, E, F, G, H
30	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux des matières compostables.	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	2024, puis en continu	\$\$ — \$\$\$	- Présence du plan ; - Indicateurs au plan lui-même.	- Recycler 60 % des matières organiques	A, D, E, F, G, H
<b>Orientation n° 5 : Améliorer les performances des collectes de matières sélectives</b>									
31	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux de la collecte sélective et de la récupération hors foyer.	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu	\$	- Présence du plan, Indicateurs au plan lui-même	- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal	A, B
32	Poursuivre, améliorer et promouvoir les programmes de subvention pour les projets favorisant la récupération hors foyer : - Ajuster le montant de la subvention à la demande et au coût des équipements.	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC	En continu	\$\$	- Présence du plan de communication ; - Nombre de subventions accordées.	- 5 subventions accordées par année.	A, B

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
33	Évaluer la possibilité d'adopter une politique-cadre pour les programmes de subventions économiques qui intégrerait des critères de développement durable (et de GMR) aux programmes de subvention de la MRC et des municipalités.	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC, Municipalités	2026, puis en continu	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une analyse par programme ;</li> <li>- Présence de critères dans les programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les programmes de subvention de la MRC devraient être analysés d'ici 2028 ;</li> <li>- 50 % des programmes devraient inclure de tel critères.</li> </ul>	A, B
34	Éliminer graduellement la double collecte hivernale (2x/sem) de déchets dans les ICI afin d'optimiser les coûts et d'encourager la récupération dans les ICI.	ICI	ISÉ — Aides financières	MRC, Municipalités	Renouvellement du contrat en 2023, puis en continu	\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de la double collecte hivernale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal</li> </ul>	A, B
35	Mise en application de la réglementation visant à appliquer des amendes lorsque les usagers déposent de mauvaises matières dans les bacs.	Tous les secteurs	Réglementation	MRC et municipalités	2027, puis en continu	\$\$\$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'inspection annuelle.</li> <li>- Taux de non-conformité (inspection non conforme/nb d'inspections totales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal</li> </ul>	A, B

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							dans une année).		
36	Déployer le nouveau système de collecte sélective et de consigne élargie qui sera mis de l'avant par le gouvernement provincial.	ICI Résidentiel	Réglementation ISÉ	MRC Gouvernement	Un an après l'annonce par le gouvernement (2024-2025)	\$\$\$ - \$\$\$\$	- Mise en place du système une fois connu et lancé	- Déployer le nouveau système une fois que celui-ci sera connu au maximum 1 an après son annonce	A, B
<b>Orientation n° 6 : Améliorer les performances des écocentres, des points de dépôts et des collectes d'encombrants afin de favoriser le traitement des matières sur la base des 3R-V. (CRD, RDD, REP, etc.)</b>									
37	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux écocentres et points de dépôts (CRD, RDD, REP, etc.).	Tous les secteurs	ISÉ	MRC	En continu	\$	- Présence du plan, indicateurs au plan, tonnage détourné, nombre de visites aux écocentres	- Récupérer 90 % des CRD ; - Recycler 70 % des CRD ; - Augmenter de 25 % le nombre de visites aux écocentres d'ici 2028.	A, C
38	Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les programmes incitatifs à la rénovation et pour la gestion des résidus de CRD lors de la délivrance des permis de construction.	CRD	Aides financières	MRC	2029-2030	\$	- Présence des critères dans les programmes de subvention à la	- Récupérer 90 % des CRD ; Recycler 70 % des CRD.	A, C

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							renovation		
39	Ajouter des obligations de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats, sur les chantiers municipaux.	CRD	Réglementation	MRC, Municipalité	2028	\$	- Présence de ces clauses dans les appels d'offres	- 50 % des contrats municipaux	A, C
40	Former et sensibiliser les émetteurs de permis de construction afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser à l'utilisation des éco-centres.	CRD	ISÉ	MRC, Municipalité	2026, puis en continu	\$	- Présence d'une formation annuelle ; - Distribution de la documentation ; - Taux de récupération des CRD.	- Récupérer 90 % des CRD ; - Recycler 70 % des CRD.	A, C
41	Évaluer la possibilité de réaménager l'éco-centre des Bergeronnes pour maximiser le tri par les citoyens et le réemploi.	CRD – Résidentiels	Services offerts	MRC	2028	\$\$\$	- Taux de tri ; - Taux de recyclage.	- Recycler 70 % des CRD ; - Taux de tri de 75 % (2020 : 44 %).	A, C
42	Repenser l'attribution des contrats de traitement des matières collectées aux éco-centres afin de favoriser les principes des 3RV et minimiser le transport. (Métaux, gypse, bois, divers non trié, etc.)	CRD	Gestion contractuelle	MRC	En continu à l'échéance des contrats	\$	- Taux de recyclage ou de valorisation par matières ; - Coûts de traitement par matière ;	- Recycler 70 % des CRD	A, C



#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
							- Revenus de revente de matériaux.		
<b>Orientation n° 7 : Poursuivre la mise en application des principes d'efficacité économique et de celui de pollueur-payeur pour l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire</b>									
43	Poursuivre le déploiement et la bonification du principe de performance municipale dans le système de quote-part.	Tous les secteurs	Réglementation	MRC et municipalités	2023-2030, en continu	\$	- Répartition annuelle des quotes-parts basée sur le tonnage par municipalité	- Système de répartition des quotes-parts basé sur la performance des municipalités	A, B, C, D
44	Poursuivre le déploiement et la bonification de la notion d'utilisateur-payeur dans les collectes de déchets pour le secteur ICI : - Adoption d'un règlement de tarification incitative uniforme pour toutes les municipalités	ICI et CRD	Réglementation	MRC et municipalités	2023-2030	\$	- Tarification annuelle basée sur le volume de déchets générés et le nombre de levées ; - Présence des règlements de tarification commerciale incitative.	- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal ; - Règlement de tarification incitative pour 100 % des municipalités.	A, B, C, D

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
45	Poursuivre le déploiement de la notion d'utilisateur-payeur pour les ICI qui fréquentent les écocentres dans le but que la tarification reflète les coûts réels associés aux traitements des matières.	ICI et CRD	Réglementation	MRC et municipalités	2023-2030	\$	- Révision annuelle de la tarification	- Recycler 70 % des CRD	s.o.
46	Poursuivre et bonifier l'application de la réglementation limitant à un seul bac de déchet par résidence.	Résidentiel	Réglementation	MRC et municipalités	2023-2030	\$	- Respect de la réglementation	- 1 seul bac par résidence	A, B, C, D
47	Tendre et maintenir la gratuité du service pour les citoyens dans les écocentres.	Résidentiel	Réglementation	MRC	2023-2030	\$	- Tarification	- Gratuité pour les résidents	A, C
48	Centraliser les opérations de transbordement des matières résiduelles sur un seul site.	Tous	Gestion contractuelle	MRC	2023-2025		- Nombre de sites de transbordement. - Coût associé à cette activité.	- Transborder sur un seul site ; - Toucher 100 % des redevances possibles à cet effet.	s.o.
49	Évaluer les opportunités économiques et environnementales de raccorder le site des Bergeronnes au réseau électrique ou à toute autre forme d'énergie renouvelable.	Tous les secteurs	Gestion contractuelle	MRC	2024-2026	\$\$\$	- Présence de l'analyse d'opportunité et technique	- 100 % d'énergie renouvelable pour 2030 (opération du site)	s.o.
50	Évaluer les opportunités techniques, économiques et contractuelles pour améliorer les taux de chargement aux centres de transbordement des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer.	Tous les secteurs	Opérationnel et Gestion contractuelle	MRC	En continu		- Tonnage moyen des chargements des différentes matières	- 90 % du tonnage théorique par matières/chargement	s.o.

#	Description de la mesure	Secteur visé	Type de mesure	Responsable	Échéancier	Coûts et ressources	Indicateurs	Cibles	Objectifs provinciaux
<b>Orientation n° 8 : Développer une culture d'amélioration continue, évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats</b>									
51	Développer une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux afin de mesurer la performance du service dans une optique d'amélioration continue. (Coût par activités, rapport des revenus autonomes versus subsides et tarifications), % de récupération et de recyclage et tonnages annuels par matières, nombre d'avis de non-conformité environnementale et d'incidents SST, etc.)	Tous les secteurs	Acquisition de connaissance	MRC	En continu	\$\$	- Présence des indicateurs	- Comptabiliser annuellement les indicateurs de performances.	A, B, C, D, E, F, G, H
52	Suivre l'évolution de ces indicateurs et diffuser les résultats sur une base annuelle.	Tous les secteurs	Acquisition de connaissance	MRC	En continu	\$	- Compilation annuelle des indicateurs, - Publication du rapport annuel	- Constater une amélioration continue des performances en GMR.	A, B, C, D, G, H
53	Publier annuellement le suivi de la mise en application du PGMR.	Tous les secteurs	Acquisition de connaissance	MRC	En continu	\$	- Publication annuelle ; diffusion médiatique.	- Publication annuelle ;	A, B, C, D, G, H